

SÉANCE DU 08 Février 2024
(Date de convocation 05 février 2024)

Délibération N° 20240208 - 0

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le huit février deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujou-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujou-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Sarah Laguerre, Mme Aurore Ville, Laurent Santucci formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Charlotte Foubert, (procuration donnée à Mme Aurore VILLE), Mme Mélissa Pujou-Menjouet (procuration donnée à M. Alexandre Pujou-Menjouet), M. Benjamin Soucaze-Soudat, (procuration donnée à M. M. Etienne Lay).

Secrétaire de séance : Mme Aurore VILLE

Objet : DESIGNATION MEMBRE A LA CCHB ET A LA CLECT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C qui prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT) ;

Vu le courrier de démission de Madame Bascaules en date du 31 janvier 2024 ;

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 31 janvier 2024, Madame Brigitte Bascaules l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale à compter du 31 janvier 2024. Il note par ailleurs que le conseil avait rendu hommage à son engagement lors des vœux, le 19 janvier dernier.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet des Hautes-Pyrénées en a été informé.

Considérant que Madame Bascaules avait été désignée pour représenter la commune de Campan au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre et de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées il convient désormais de désigner un représentant au sein de ces deux assemblées.

Il est proposé de nommer Sylvain SALIGOT pour siéger au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre et de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **Article unique** : d'approuver la désignation de Sylvain SALIGOT pour siéger au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre et de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date affichage : 14/02/2024

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

